



Modalités d'accueil en résidence

CONDITIONS D'ACCUEIL

Les entrées de résidence s'effectuent à priori en semaine et pendant les heures de bureau (9h-18h) afin d'assurer la présence d'un membre de l'équipe sur les lieux.

Le jour de l'arrivée vous pourrez disposer des logements à partir de midi. Le jour du départ, il vous est demandé de libérer les appartements pour 12h au plus tard.

Chaque espace occupé devra être remis en ordre en fin de résidence : draps de lits stockés dans la corbeille à linge, poubelles vidées, vaisselle lavée et rangée, frigo vidé, cafetière nettoyée, etc... Une personne viendra faire le ménage après votre départ, mais elle doit trouver une maison en ordre.

Le logement est une maison dont vous occuperez le rez-de-chaussée (un locataire à l'année occupe l'étage).

Cette maison est d'une capacité maximum de 4 personnes, avec :

une grande chambre avec deux lits simples

une petite chambre avec un lit simple

une pièce à vivre avec un lit simple

La maison comprend également une salle de bain, une cuisine (four + plaques induction + frigo), un espace de vie et un jardin.

L'association L'été de Vaour vous fournira les repas de midi. Ils seront mis quotidiennement au frigo du lieu d'hébergement. Vous devrez par contre ensuite être autonomes sur les repas du soir et les petits-déjeuners.

Nous fournissons la literie. Couvertures, draps et serviettes de bain sont disponibles sur place.

Il n'y a pas de connexion internet sur le lieu d'hébergement. Par contre, une clé du bureau de L'été de Vaour (à 50 mètres de l'hébergement) vous sera remise à votre arrivée, et vous permettra d'accéder au réseau wifi. Un ordinateur peut vous être mis à disposition si besoin. Les identifiants sont communiqués à l'arrivée.

CONDITIONS DE TRAVAIL - LES LIEUX

Le Théâtre de la Commanderie a un plateau noir de 10m L x 9m l x 4,5m de hauteur sous perche, avec systèmes d'accroches. Attention, une poutre en bois à 3,6m de hauteur. Plan disponible ici.

Notre régisseur technique sera présent à l'arrivée et au départ de la compagnie, mais il ne peut pas être à la disposition permanente des compagnies venant en résidence. Pendant la résidence, nous vous demanderons donc d'être autonomes techniquement.

CONDITIONS FINANCIÈRES

L'hébergement et les frais liés au logement (eau, chauffage, électricité) sont pris en charge par L'été de Vaour.

Les espaces de travail sont mis gratuitement à disposition et les frais liés à son occupation (eau, chauffage, électricité) sont pris en charge par L'été de Vaour.

L'été de Vaour prend en charge financièrement les repas de midi.

Selon la durée de la résidence et le degré d'accompagnement, une participation financière aux frais de la résidence (transports, repas du soir...) sera versée par L'été de Vaour à la compagnie, minimum 500 euros.

DEMANDES DE L'ÉTÉ DE VAOUR

Sortie de résidence ou autre processus de rencontre

L'été de Vaour demande aux compagnies accueillies de faire une sortie de résidence ou de proposer une autre manière de partager leur création avec la population locale du territoire.

Photos

Notre photographe sera présent sur les rendus de résidences, afin de garder trace de votre passage. Ces photographies seront uniquement utilisées dans le cadre de la communication de L'été de Vaour.

Mentions obligatoires

Une fois la résidence acceptée, nous demandons à la compagnie/l'artiste de faire apparaître dans toute sa communication ainsi que sur son site internet le logo de L'été de Vaour accompagné de la mention appropriée (voir convention de résidence).

INFORMATIONS PRATIQUES

Repas au Causse Café

Le jeudi midi, le Causse Café, restaurant associatif géré par Familles Rurales est ouvert. Votre repas sera donc directement servi au restaurant ce jour-là.

Pause midi

Le temps de pause de midi de l'équipe L'été de Vaour est fixé entre 13h et 14h. La pause est variable en fonction des disponibilités de chacun. N'hésitez pas à passer par les bureaux afin de nous proposer de partager un temps de midi avec vous.